

Zeitschrift: L'instruction publique en Suisse : annuaire
Band: 35/1944 (1944)

Artikel: Valais
Autor: Boucard
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-113151>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 19.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Une solution partielle du problème de l'internat des écoles secondaires et professionnelles de Lugano a été trouvée au cours de l'année. En effet, dans les environs immédiats du « Palazzo degli Studi » on a ouvert une pension scolaire qui a réuni une cinquantaine d'élèves. Les résultats obtenus prouvent la valeur de l'institution qui sera encore étendue et améliorée.

Le problème épineux des écoles primaires italiennes a trouvé une solution définitive. A la fin de l'année 1943, les écoles de Bellinzona, Mendrisio et Novazzano ont été fermées, et à la clôture de l'année scolaire 1943/1944, celles de Lugano et de Locarno ont également suspendu leur activité.

Les cours de vacances, qui ont eu lieu du 18 juillet au 8 août à Locarno, ont eu de nouveau cette année un plein succès. Il s'agissait d'un cours de langue et de littérature italiennes pour confédérés, avec leçons par classes et exercices, leçons en commun et conférences, d'un cours de correspondance et d'un cours spécial de langues néo-latines.

AUGUSTO-UGO TARABORI.

Valais

Les lecteurs de l'*Annuaire*, en particulier ses lecteurs valaisans, seront surpris de constater que la présente chronique ne porte plus la signature de M. le Dr Mangisch et ils regretteront certainement la démission de celui qui, pendant plus de vingt ans, rédigeait avec tant de soin et d'enthousiasme la chronique valaisanne ; M. Mangisch était certes bien placé pour faire cette chronique : ses diverses fonctions de Directeur de l'Ecole commerciale et de l'Ecole industrielle de Sion, d'Inspecteur scolaire et de membre de la Commission cantonale de l'Instruction primaire le mettaient en contact direct avec tous les degrés de l'enseignement valaisan.

Son état de santé l'obligeant à se décharger de certaines occupations, force nous est d'accepter sa décision et de prendre congé de sa plume alerte ; nous le remercions bien vivement pour toutes les bonnes pages qu'il a consacrées au Valais dans l'*Annuaire*, et nous faisons des vœux pour que sa santé s'améliorant, il puisse encore envoyer de temps en temps, à l'*Annuaire*, un article pédagogique.

* * *

L'année scolaire 1943—1944 s'est ouverte par le 52^e *Cours normal suisse de travaux manuels et d'école active* qui se tint à Sion du 12 juillet au 7 août.

Le Département de l'instruction publique et les autorités locales, civiles et pédagogiques, firent tout pour la bonne réussite de ce cours, et il faut avouer que leurs efforts ont été parfaitement récompensés ; les professeurs et les 350 participants des diverses sections se plurent à souligner ce souci constant de la capitale valaisanne de bien faire les choses et d'entremêler judicieusement l'utile et l'agréable.

Nous ne ferons pas un compte rendu de ce cours, mais nous soulignerons qu'il fut pour le Valais pédagogique un événement important. Plus de 70 instituteurs et institutrices du canton participèrent au cours ; c'est là un chiffre éloquent, qui met bien en relief le grand désir du personnel enseignant de se tenir au courant et de se perfectionner. Beaucoup d'autres auraient voulu profiter des avantages de ces quelques semaines pédagogiques, mais les conditions matérielles mêmes dans lesquelles ils travaillent les en ont empêchés. Il faut savoir, en effet, que la plupart des maîtres valaisans ne font classe que pendant six mois de l'année et qu'ils ne reçoivent de traitement que pour ces six mois ; ils sont obligés de se trouver une autre occupation pendant les six autres mois. En somme, l'instituteur valaisan n'a pas de vacances : six mois de classe intense, suivis de six mois de travail dans une autre occupation qui l'absorbe et qui lui est nécessaire pour vivre et faire vivre les siens ; dès lors, il lui est difficile, sinon impossible, de se libérer pour tout un mois sans compensation financière.

Devant cette situation, le Département de l'instruction publique a pris une décision des plus heureuses et des plus généreuses : il vient d'organiser pour la première semaine de septembre 1944, un *Cours de perfectionnement pour le personnel valaisan*, en s'inspirant du programme du Cours normal suisse.

Voici quelques précisions concernant cette initiative.

Remarquons d'abord qu'il n'est peut-être pas inutile d'appeler ce cours un « cours de perfectionnement » et non un cours « d'école active ». Ce terme d'« école active » a quelque chose de déplaisant : il semble laisser entendre que toute l'école du passé était une école « passive » et que les maîtres de jadis s'endormaient sur leur pupitre, tandis que les élèves bâillaient en regardant par la fenêtre. Que certains maîtres protestent contre cette dénomination, il ne faut pas s'en étonner ; n'offusquons personne : les résultats escomptés d'un cours de perfectionnement en seront plus sensibles, parce que le cours se déroulera dans une atmosphère de sympathie et non d'agression ou de suspicion.

Le cours dure une semaine, du lundi matin au samedi à midi. Les participants reçoivent gratuitement le logement et la pension soit à l'Ecole normale des instituteurs, soit à l'Ecole normale des

institutrices ; ils touchent en plus une gratification de 5 francs par jour. Dans ces conditions extrêmement favorables, mais qui tenaient compte de la situation réelle du personnel enseignant valaisan, on pouvait espérer une forte participation ; on avait compté sur une centaine d'inscriptions : il y en eut plus de trois cents ! Il fallut, malheureusement, refuser du monde, faute de crédits suffisants, faute de place pour le logement et pour ne pas dépasser un chiffre raisonnable de participants par section. Le Département obtint un crédit supplémentaire au premier crédit voté et l'on s'arrêta au chiffre de 200 participants.

On avait prévu les sections suivantes :

A. Cours de travaux manuels :

1. Cours préparatoire ; 2. Cartonnage ; 3. Travail sur bois.

B. Cours didactiques :

4. Degré inférieur ; 5. Degré moyen ; 6. Degré supérieur ;
7. Dessin.

Les inscriptions furent peu nombreuses pour les trois sections de travaux manuels ; par contre il y en eut 80 pour le seul cours didactique consacré au degré moyen. Et cela se comprend facilement ; avant de se lancer dans les travaux manuels, dont l'introduction dans les écoles de montagne à six mois de scolarité se fera sans doute encore longtemps attendre, les instituteurs tiennent à se perfectionner dans l'essentiel de leur enseignement. D'autre part, on peut dire que les élèves valaisans ont six mois de classe et six mois de travaux manuels en famille, à la campagne, dans les vignes.

Comme il fallait éliminer une centaine de candidats, on supprima, pour cette année, les trois sections de travaux manuels ; par contre, on dédoubla les cours didactiques du degré inférieur et du degré moyen, et l'on obtint finalement 8 sections, comprenant 25 participants chacune, soit :

2 sections pour le degré inférieur en langue française ;

2 sections pour le degré moyen en langue française ;

1 section pour le degré supérieur en langue française ;

1 section pour le degré inférieur en langue allemande ;

1 section pour le degré supérieur en langue allemande ;

1 section pour le dessin, mixte.

Pour donner ces cours, le Département fit appel à des maîtres bien préparés du Valais et d'en dehors du Valais : M. Haeseli, professeur de dessin à l'Ecole normale de Sion — MM. Flechtner, Joris et Chételat, de l'Ecole primaire de Sion — M^{lle} Savary, de l'Ecole normale de Lausanne — M. Jeanneret, inspecteur scolaire

du canton de Neuchâtel — M. Viret, l'auteur du livre bien connu : « L'école vivante par les centres d'intérêt » — M. J. Menzi, qui dirigea le cours didactique, degré inférieur, au cours normal de Soleure.

Le premier cours de perfectionnement valaisan s'ouvre au moment où ces lignes sont écrites : nous nous réservons donc d'en reparler dans la prochaine chronique ; mais dès maintenant, nous félicitons le Département de l'instruction publique pour son initiative et adressons nos remerciements à la belle équipe de maîtres qui, nous n'en doutons pas, donneront pleine satisfaction à leurs grands élèves.

* * *

Si le cours normal suisse a suscité un grand intérêt en Valais pour les questions pédagogiques, il ne l'a pas fait naître ; depuis bien des années, en effet, le Département de l'instruction publique vouait tous ses soins à *l'amélioration des méthodes d'enseignement*. Ce travail de perfectionnement est double : il comprend un travail d'information et un travail de réalisation.

Un travail d'*information* d'abord.

Il y a cinq ans, une dizaine d'instituteurs valaisans, un ou deux par district français, accompagnés du Directeur de l'Ecole normale de Sion, passaient une journée entière dans la classe de M. Viret, à Lausanne, sous l'aimable conduite de M. l'Inspecteur Aubert. Nous prenions ainsi un contact vivant avec la vivante méthode des centres d'intérêt. Les instituteurs choisis devaient à leur tour, lors des assemblées régionales du personnel enseignant, faire un exposé de ce qu'ils avaient vu, et donner une leçon pratique dans ce sens.

Un autre travail d'information plus important est entrepris directement auprès de tous les jeunes instituteurs et indirectement auprès des anciens. Voici de quelle manière.

Durant les cinq années qui suivent leur sortie de l'Ecole normale, tous les instituteurs et toutes les institutrices du canton ont à fournir un travail écrit sur une question pédagogique indiquée par le Département de l'instruction publique. Celui-ci propose habituellement l'étude d'un ouvrage pédagogique récent — analyse et critique.

Voici les ouvrages étudiés par nos jeunes maîtres durant ces dernières années :

— « Lire, parler, rédiger. Procédés d'enseignement actif applicables à des classes à plusieurs degrés », par Mgr Dévaud.

— « Etude du milieu », par les Sœurs de N.-D. de Namur,

proposant « une meilleure adaptation des méthodes d'enseignement aux élèves des petites classes ».

— « L'enseignement individualisé », par M. R. Dottrens.

— « Dieu à l'école », par Mgr Dévaud.

— « De la préparation de la jeunesse suisse à ses devoirs civiques », rapport présenté par M. Mœckli au Congrès de la Société pédagogique romande à Genève, en 1942.

— « L'école vivante par les centres d'intérêt », par MM. Aubert et Viret.

Les instituteurs envoient leur travail à leur inspecteur ; celui-ci en prend connaissance, puis le transmet au Département de l'instruction publique avec un mot d'appréciation ; enfin le Département achemine tous les travaux sur l'École normale qui se charge d'en faire paraître un compte rendu dans la revue pédagogique valaisanne.

Au travail d'information, s'ajoutent des *réalisations pratiques*.

Dans ce domaine, il faut procéder avec une sage prudence, y aller par étape, faire un choix en commençant par ce qui paraît plus facile et plus utile, gagner certains maîtres et peu à peu étendre son action à l'imitation de la tache d'huile. Nous approuvons tous M. Ferrière lorsqu'il déclare dans son dernier ouvrage : « Agiter des idées et formuler des vœux est chose facile. Agir, dans un certain cadre donné, avec un rendement meilleur, est infiniment plus difficile. En matière de réforme scolaire, si l'on ne veut pas se perdre dans les nuages... avant le « vouloir » et le « devoir », il faut toujours considérer le « pouvoir » d'agir. (Nos enfants et l'avenir du pays, p. 44).

Des réalisations sont en cours, surtout dans deux directions :

1. L'étude par centres d'intérêt.
2. L'enseignement individualisé à l'aide de fiches.

Depuis cinq ans, la revue pédagogique valaisanne publie dans chacun de ses numéros des leçons pratiques organisant l'enseignement du français autour d'un centre d'intérêt.

Mais il semble bien que c'est l'enseignement individualisé à l'aide de fiches, tel qu'il est exposé par M. Dottrens, qui nous rendra le plus de services, parce que plus que tout autre procédé, il apporte une solution aux difficultés que rencontrent les maîtres valaisans.

Les fiches se répandent de plus en plus. Les instituteurs qui les emploient se disent très satisfaits des résultats obtenus ; mais ils doivent être aidés dans leur tâche ; ils sont trop occupés pour composer eux-mêmes, en nombre suffisant, les fiches nécessaires à une classe à plusieurs degrés. Certains pédagogues de valeur sont

opposés à l'impression de fiches passe-partout, les fiches devant — théoriquement — correspondre aux besoins de tels élèves et de tel milieu. Reconnaissons que certains besoins se rencontrent partout et chez tous les élèves, que certaines connaissances sont universelles et que nous sommes des « hommes » autant que des « Valaisans » ou des « Genevois ». Il semble donc bien que certaines fiches peuvent être imprimées : elles sont réclamées par les maîtres.

A la suite de l'étude qu'ils en ont faite, un bon nombre de nos maîtres tirent profit de l'ouvrage de M. Dottrens ; d'autres utilisent une partie des fiches imprimées à Fribourg ; quelques-uns s'inspirent de la récente revue vaudoise : « Leçons pratiques ».

Après avoir pillé les Fribourgeois, les Vaudois et les Gevenoïis, nous nous sommes mis à la tâche et avons lancé des fiches valaisannes. Le mérite en revient surtout à M. Cl. Bérard, instituteur à Sierre, rédacteur de l'« Ecole primaire », la revue pédagogique du canton. M. Bérard a publié en effet dans chacun des 14 numéros de l'« Ecole primaire » de l'année 1943-1944 une série de 6 fiches de récupération concernant la langue maternelle. Ces fiches ont été ensuite tirées ou seront tirées à part, sur papier fort, format des cartes postales, et sont ou seront envoyées au personnel enseignant par le Département de l'instruction publique qui se charge des frais d'impression.

Ce premier essai semble concluant : les maîtres se montrent très friands de ces fiches et leurs élèves encore plus. L'« Ecole primaire » se propose de publier durant l'année scolaire 1944-1945 des fiches de lecture silencieuse, de leçons de choses et de géographie. Nous présentons à son rédacteur nos félicitations et les instituteurs lui montreront leur reconnaissance par l'usage intensif qu'ils feront de son travail méritoire.

* * *

A propos de la formation du personnel enseignant, signalons une expérience que nous avons vécue ces dernières années.

La loi scolaire valaisanne de 1907 prévoit 3 ans d'école normale. Désireux d'assurer une meilleure préparation du personnel enseignant, et voulant en même temps lutter contre la pléthore de ce même personnel, le Département introduisit une année de plus sous forme de cours préparatoire obligatoire. Une nouvelle mesure du Département réduisait de moitié le nombre des candidats admissibles, par exemple 8 au lieu de 16 dans les classes françaises. Dès lors, nous avons essayé le système suivant : au début du cours préparatoire obligatoire, nous prenions 12 candidats ; à la fin de l'année, les 8 premiers seuls étaient promus ; lors de cette promotion, on

tenait compte autant du travail fourni pendant l'année que des résultats de l'examen final. Ce système avait évidemment l'avantage de nous permettre de mieux connaître les élèves, de créer une forte émulation entre les candidats, et d'éliminer le facteur chance ou le facteur timidité qui risquent de jouer un trop grand rôle dans un premier examen, surtout pour des enfants venant de la montagne. Par contre, nous avons dû constater que ce système risquait de créer plus que de l'émulation, de la rivalité, et que les maîtres donnant des leçons dans ce cours se trouvaient dans une situation assez délicate ; par ailleurs, l'admission définitive se faisait trop attendre pour les parents désireux de ne pas dépenser au delà du nécessaire.

Nous avons été amenés à réduire petit à petit le temps qui s'écoulait entre l'admission provisoire et l'admission définitive — sans diminuer le temps total de formation — d'abord 1 an, puis 6 mois, puis trois mois. Un nouvel examen du problème nous a amenés cette année à supprimer le cours préparatoire obligatoire ; nous avons constaté que le classement après le deuxième examen restait pratiquement le même qu'après le premier ; d'autre part, les élèves s'imposaient librement une année préparatoire au cours préparatoire obligatoire afin d'assurer leur admission. Vu cet état de choses, le cours préparatoire obligatoire a été remplacé officiellement par une 4^e année d'école normale, précédée d'un cours préparatoire libre que fréquentent presque tous les candidats.

* * *

La réduction dans les *admissions aux Ecoles normales*, appliquée depuis six ans, commence à porter ses fruits. Sans doute les mobilisations successives occupent un grand nombre d'instituteurs, ce qui permet à tous les candidats d'être employés ; parfois même, on a manqué de personnel ; il n'en sera plus ainsi à la fin de la guerre. Toutefois, une étude approfondie de la situation a convaincu le Département qu'il était temps d'ouvrir de nouveau un peu plus les portes d'entrée des Ecoles normales ; c'est ainsi qu'aux examens de Pâques 1944, 12 candidats et 12 candidates au lieu de 8 ont été admis en première année. En Valais, plus peut-être que dans d'autres cantons, les instituteurs sont amenés à quitter l'enseignement pour occuper différents postes au traitement annuel ; ce n'est pas un malheur pour les diverses administrations qui les reçoivent, mais c'est dommage pour l'école primaire valaisanne qui perd parfois ses meilleurs maîtres.

* * *

La transformation du cours préparatoire en année régulière permet de consacrer plus de temps à la *pédagogie pratique*.

On sait que la préparation de l'instituteur à la pratique de l'enseignement doit constituer une partie essentielle de la formation du normalien, mais on sait aussi qu'elle pose un problème assez compliqué : il s'agit en effet d'assurer la meilleure préparation pratique possible, sans que cela nuise trop à la participation aux cours ordinaires et sans que les maîtres des branches particulières soient de trop mauvaise humeur en constatant des vides parmi leurs auditeurs.

Voici la solution que nous avons adoptée cette année :

Dans le bâtiment de l'École normale, nous avons une classe d'application, classe à tous les degrés, groupant de 20 à 30 élèves ; nous avons dû adopter ce genre de classe, la majorité des instituteurs valaisans ayant à diriger des classes à tous les degrés.

Les élèves de troisième année assistent ensemble, durant toute l'année, à raison d'une heure par semaine, à un ou deux cours donnés par le maître de la classe annexe.

Les élèves de 4^e année se succèdent à tour de rôle dans la classe d'application pendant une semaine complète ; chacun y passe deux fois. A la fin de la semaine, il dirige la classe durant une heure, devant ses camarades qui auront à critiquer par écrit, puis oralement, sa manière de faire.

Durant le 2^e et le 3^e trimestre, tous les élèves de 4^e année passent ensemble une semaine dans les classes des écoles primaires de la ville, classes à un degré ; deux jours dans chacun des degrés : inférieur, moyen, supérieur ; ils assistent à la classe le premier jour et donnent des leçons le second ; plus ils voient de maîtres à l'œuvre et mieux cela vaut. Pendant cette semaine, tous les autres cours sont supprimés pour eux.

Pour compléter cette formation, le Département pense organiser dès cet hiver un mois de stage, les élèves quittant l'école normale pendant un mois (probablement le mois de décembre), rentrant en famille et suivant les classes de leur village. Après ce mois, il est probable que les questions de méthodologie intéresseront tout particulièrement les normaliens pendant le dernier trimestre qu'ils auront à passer à l'école normale. Souhaitons que l'expérience produise les fruits qu'on en espère.

* * *

« *Diplôme d'études primaires supérieures, programme des écoles normales* ». Depuis cinq ou six ans, seules les Ecoles normales officielles peuvent préparer au brevet ; avant cette décision prise par le Département pour lutter contre la pléthore, plusieurs établissements privés présentaient des candidats, des candidates surtout. Un certain nombre de ces jeunes filles, pour ne parler que d'elles, désiraient la formation de l'Ecole normale, sans envisager l'enseignement proprement dit.

Pour permettre à ces jeunes filles de recevoir cette formation si désirée, le Département a créé un diplôme spécial d'études primaires supérieures, portant la mention « programme des écoles normales », diplôme que peuvent obtenir les élèves des instituts privés, mais qui ne donne pas droit à l'enseignement dans une classe officielle.

Les premiers diplômes ont été délivrés cette année. Le nombre croissant des jeunes filles qui le préparent montre que le Département a été bien inspiré en le créant.

* * *

Pris au dépourvu au moment où la rédaction de l'Annuaire me demandait de lui envoyer la chronique valaisanne, je m'excuse de n'avoir parlé que de l'enseignement primaire ; l'an prochain, j'espère donner plus de satisfaction à ceux qui s'intéressent spécialement à l'enseignement secondaire.

L'année scolaire 1943-1944 a été fertile en heureuses initiatives ; un intérêt croissant pour les questions scolaires se manifeste dans tous les milieux ; les députés au Grand Conseil se laissent gagner par le mouvement ; le Conseil d'Etat lui-même se montre plus généreux pour l'école ; bref, un bon vent souffle dans les voiles : faisons confiance à ceux qui sont au gouvernail, en particulier à M. le Conseiller d'Etat C. Pitteloud et à son dévoué chef de service M. M. Evéquo.

L. BOUCARD.

VAUD

Enseignement primaire.

Le compte rendu qu'a présenté le Département de l'instruction publique et des cultes sur son activité de l'année 1943 et celle des institutions dont il a la direction et le contrôle, signale une